

Objet : Demande d'audience mutation dans le cadre de l'appel à rassemblement mercredi 9 juillet à 11h.

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUDI FO 64 appelle les collègues qui sont dans l'incertitude de leur mutation et de leur avenir professionnel à l'Education Nationale, **à se rassembler mercredi 9 juillet à 11h devant la DSDEN.**

Dans le cadre de cette mobilisation, nous sollicitons de pouvoir être reçus en audience afin d'exposer les motifs du mécontentement.

- **Refus d'ineat**

De nombreux collègues viennent de recevoir un refus d'ineat qui les plonge dans de grandes difficultés. D'autres sont en attente d'une réponse mais craignent eux aussi d'être confrontés à un refus.

En 2024, il n'y avait eu que 3 ineats contre 33 en 2023. FO avait dénoncé un recul incompréhensible alors même que tant d'enseignants attendent d'entrer dans le département et que les besoins sur le terrain sont nombreux. Ces enseignants subissent la maltraitance de devoir choisir entre la peste et le choléra :

- Souffrances psychiques et pertes financières de la disponibilité forcée afin de pouvoir rester dans le département où ils vivent avec leur famille.
- Souffrances psychiques, physiques et difficultés financières de devoir partir travailler loin.

Nous sollicitons que le nombre d'ineat prononcés dans notre département soit au moins équivalent à celui de 2023.

- **Affectations d'office**

- Des collègues ont subi une affectation sur un poste non voulu imposée par un vœu MOB.
- Des collègues Titulaires Remplaçants de Secteur rattachés à une circonscription du département viennent de recevoir une affectation sans avoir pu émettre des vœux.
- D'autres collègues, restés sans affectation à l'issue du mouvement, attendent de savoir où ils seront affectés à la rentrée, sans avoir la possibilité, également, d'émettre des vœux.

L'impossibilité de pouvoir exprimer des choix prive ces professeurs du droit au contrôle de leur vie professionnelle, de la diriger selon des critères sociaux personnels en fonction de leurs valeurs et leurs besoins. Certains d'entre eux, vont se voir imposer une affectation incompatible avec leur situation personnelle la conséquence sera une mise en difficulté sur le poste occupé.

L'organisation des mutations telle qu'elle est conçue depuis la réforme de la fonction publique et la fin des CAPD porte atteinte à la santé mentale des personnels avec des conséquences pour eux comme pour le fonctionnement des écoles.

Monsieur le Directeur Académique, le SNUDI FO 64 vous remercie pour l'attention portée à la résolution de ces problématiques et vous prie de recevoir l'assurance de ses respectueuses considérations.

Pour le SNUDI FO 64

Cindy Marsal et Olivia Queysselier